

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du JEUDI 16 MARS 2023

N°2023/006 : Modification de la composition de la Commission permanente du CCAS

L'An deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h00.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni en salle de réunion de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Annie PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 10 mars 2023.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente,
Mme LE MONNIER, M. ASSOUS, Mme BOISNE-NOC,
Mme TIRAVY, Mme VIENNEY, Mme COURTOIS, M.
JENDOUBI, M. HIDEG

Représenté : M. BARNAUD, Président, pouvoir à M.
ASSOUS

Excusée : Mme GRANDJEAN

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

N°2023/006 : Modification de la composition de la Commission permanente du CCAS

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du Conseil d'Administration,

Vu l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délégations consenties par le Conseil d'Administration,

Vu la Délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative à la création d'une Commission permanente du CCAS,

Vu la démission formulée par Monsieur Jean-Claude GAUTHIER le 16 novembre 2022 en sa qualité de membre nommé au Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité de procéder à son remplacement pour continuer à respecter la parité administrateur élu/Administrateur nommé au sein de la commission permanente,

Considérant la proposition de Monsieur le Président de désigner Monsieur Frédéric HIDEG pour remplacer Monsieur GAUTHIER au sein de la commission permanente,

Le Conseil d'Administration,

à la majorité,

9 voix POUR

1 ABSTENTION (Mme GRANDJEAN)

ARTICLE 1 : Approuve la nomination de Monsieur HIDEG pour remplacer Monsieur GAUTHIER pour siéger au sein de la Commission permanente.

ARTICLE 2 : Dit que Monsieur HIDEG prendra ses fonctions dès la prochaine Commission Permanente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Annie PELLET-SCHIFFRINE



Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.